

ACCESSIBILITÉ ET ADAPTATION DES LOGEMENTS SOCIAUX : LA VILLE DE PARIS, PARIS HABITAT ET ELOGIE S'ENGAGENT

Face au vieillissement de la population, au souhait des personnes de vivre le plus longtemps chez elles, et aux difficultés pour trouver un logement accessible et adapté, la ville de Paris et les deux bailleurs sociaux parisiens, Paris Habitat et Elogie, ont signé, jeudi 3 décembre, une convention pour mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en matière de mise en accessibilité du parc social et d'adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap.

Avant 2020, 40 % des logements sociaux devront être accessibles, de la rue à la porte du logement, aux personnes en situation de handicap «moteur», et 3 % des logements devront être adaptés.

Les engagements de Paris Habitat

Paris Habitat a expertisé l'accessibilité de son parc. En 2014, près de 2 logements sur 3 (63 %) étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et 2 272 logements (2 %) adaptés au handicap ou à la mobilité réduite. Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif global, Paris Habitat s'engage, d'ici 2020, à livrer chaque année 1 200 logements neufs accessibles et à rendre accessibles, après travaux, 2 000 logements par an en moyenne à partir de l'année 2015. 42 800 logements du parc de Paris Habitat devront être accessibles en 2020.

En matière d'adaptation, l'Office s'engage chaque année jusqu'en 2020 à produire entre 5 et 10 % de logements adaptés dans les opérations de construction ; à livrer 5 % de logements adaptés dans les opérations de réhabilitation ou de rénovation ; à adapter à la demande des occupants entre 300 et 400 logements par an ; et à prendre en considération les besoins d'adaptation quelle que soit la nature du handicap de la personne.

Les engagement d'Elogie

Elogie a engagé en 2012 un diagnostic de son patrimoine. Au total, plus de 3 logements sur 4 (76 %) étaient accessibles aux PMR et 161 logements (1,17 %) adaptés au handicap ou à la mobilité réduite. Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif global, Elogie s'engage, pour 2020, à livrer 1 500 logements neufs et foyers logements accessibles et à rendre accessibles après travaux 400 logements. Sur cette base, 5 250 logements familiaux du parc d'Elogie seront accessibles pour 2020.

En matière d'adaptation, Elogie s'engage d'ici 2020 à produire entre 5 et 10% de logements adaptés dans les opérations de construction ; à livrer un minimum de 3% de logements adaptés dans les opérations de réhabilitation ou de rénovation ; à adapter à la demande des occupants une vingtaine de logements par an ; et à prendre en considération les besoins d'adaptation quelle que soit la nature du handicap de la personne.

PRESSE PARIS HABITAT

François-Marie Retourné – francoismarie.retourne@parishabitat.fr – 06 07 56 47 91

Antoine Le Mao – antoine.lemao@parishabitat.fr – 06 72 98 87 12

PRESSE ELOGIE

Martine Oppermann – m.oppermann@elogie-paris.fr - 06 24 51 79 78